



### L'économie herbagère d'Estavannens par les noms de lieux

Des alpages du **Paradis** (l'herbe qui touche le Ciel) et de **Vacheresse** (où alpe le gros bétail) jusqu'à l'emposieu -puits naturel- dit **L'Enfer** (où disparaissait le cours d'eau), coule le **Dâh** (ruisseau en cascades).

On dénomme Paradis, parfois, un endroit élevé. Quant à l'emposieu de L'Enfer, il recevait le Dâh qui change de nom et devient le **Fossard** (cours d'eau coulant dans un lieu enfoncé) dans sa portion terminale, depuis la Chapelle, en passant par **La Scie** (qu'il actionnait), puis en longeant **La Fin** (zone des cultures) et le **Praz** (zone de pré fauché). Aujourd'hui, les travaux de drainage l'ont rattaché au **Béveret** (endroit où s'abreuve le bétail) qui coule à son tour par le **Clos du Moulin** (aujourd'hui disparu) jusqu'à la Sarine.

Avant de quitter le village pour les dangers de la montagne, on se recueillait à la **chapelle du Dâh**, à l'entrée des gorges où part le sentier vertigineux à 26 lacets. Elle a été érigée après la terrible avalanche de 1846 qui avait emporté quatre paysans montés récupérer le foin des Chaux et le faire glisser sur la neige jusqu'au village (**Fiche 8**).

Les **Auges** (fond de vallée en forme de bassin, d'auge) formaient les zones régulièrement inondées par la Sarine où on laissait paître le petit bétail des paysans non-proprétaires, des chèvres surtout, gardées par des enfants.

Les **Gîtes** (abris) servent de pâturages de printemps et d'automne, comme partout en Gruyère.

Les **Ciernes** (zones défrichées, du latin *circinare*: faire un cercle dans la forêt) servent de pâturages d'été où les troupeaux «remuent» (passent d'un chalet à l'autre). Celles de Broc marquent tout particulièrement le paysage depuis la plaine (**Fiche 2**).

Les **Chaux** (d'un terme de vieux gaulois *calm* : "désert", zone naturellement déboisée), entre 1500 et 1900 m d'altitude, servent à obtenir assez de foin les années où il en manque en plaine, de manière à ce que les vaches puissent passer l'hiver (**Fiche 8**).

Les **Merlas**, non donné à la renoncule des ruisseaux et donc à la zone où elle fleurit sur une vaste zone humide (ici, dans le vallon derrière la crête).

#### SOURCES

AEBISCHER, Paul, *Les noms de lieux du Canton de Fribourg (partie française)*, Fribourg, Fragnière, 1976.  
BOSSARD, Maurice ; CHAVAN, Jean-Pierre, *Nos lieux-dits. Toponymie romande*, Lausanne, Payot, 1986.  
*Swiss Map Mobile swisstopo* et *Atlas Siegfried*, Berne, Office fédéral de toponymie, 2009-2019.